



FORMATION A1 7H (125 cm3) (titulaire du permis B)

2 ou 3 roues à moteur de 125 cm3 et 11 kilowatts maximum

NATURE DES PRESTATIONS	
Forfait de 7 heures comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - 2 heures de théorie - 1 séance de plateau (durée 3 heures) - 1 séance de circulation (durée 3 heures) <p><i>La formation pratique (plateau et circulation) est gérée en groupe par l'agence Abbatucci d'Huningue.</i></p>	
TOTAL T.T.C. DU FORFAIT :	285 €
Prestations supplémentaires : 1 séance plateau ou circulation	81 €
<p><u>IMPORTANT :</u> Une veste, un casque homologué, des gants et chaussures montantes sont à apporter par l'élève.</p>	
<p><u>Pièces à administratives à fournir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . 1 photo d'identité . Copie recto/verso d'une pièce d'identité ou titre de séjour valide de l'élève . Copie du permis de conduire <p>. Il sera demandé à chaque élève de nous transmettre une attestation de leur assureur nous mentionnant la couverture relative à l'Art. 4 de la loi du 5 juillet 1985.</p> <p>L'élève motard est considéré par la Législation comme conducteur (malgré l'absence de permis de conduire) et à ce titre ses dommages corporels résultant d'un accident (faute de maîtrise sur piste ou en circulation) NE SONT PAS INDEMNISABLES (Loi du 5 juillet 1985 – « Badinter ») <u>en l'absence de tiers responsable.</u></p>	